**Motion adoptée lors du CA du 28/02**

Les représentants enseignants et personnels du CA du collège Lucie Aubrac se prononcent contre la DHG proposée pour la rentrée 2013. En effet, nous ne pouvons pas accepter une dotation insuffisante pour répondre aux besoins nécessaires à la réussite de nos élèves. La Direction Académique a pris la responsabilité de supprimer la totalité des heures de natation en sixième dans les établissements ECLAIR, alors que cet enseignement est obligatoire et fait partie des programmes nationaux. Cette suppression oblige les établissements à prendre sur leur DHG, les poussant ainsi à supprimer d’autres dispositifs mis en place. Cette suppression s’accompagne de plus de la disparition des heures TICE, alors que les besoins pour l’entretien du réseau dans notre établissement s’élèvent au moins à 4 heures.

Par ailleurs, alors que nous sommes classés ECLAIR, les heures de décharge d’un des postes de professeur supplémentaire ont été réduites de 12 à 2 heures dans le TRMD qui nous est proposé. Cette baisse signifie en réalité la disparition de ce poste de professeur supplémentaire. Les postes de professeurs supplémentaires sont une des spécificités des établissements ECLAIR : réduire ces heures de décharge, c’est supprimer notre spécificité.

Nous demandons donc que notre DHG soit abondée à hauteur de quatre heures fléchées pour la natation en sixième, ainsi que de quatre supplémentaires pour répondre aux besoins des TICE. Nous exigeons également le rétablissement des heures de décharge du professeur supplémentaire en histoire-géographie : 12 heures de décharge, pour pouvoir continuer à assurer les projets déjà engagés.